



République Française

Mairie de Marolles-en-Hurepoix

Département
de l'EssonneArrondissement
de PalaiseauCanton de
Brétigny-sur-Orge**DECISION DU MAIRE N° 26/2024**

Objet : Décision portant signature d'un contrat d'intervention pour l'organisation d'un atelier de mosaïque à la salle des fêtes de Marolles-en-Hurepoix

Le Maire de la Commune de Marolles-en-Hurepoix,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 4 du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 aux termes de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées aux articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT

La proposition de « Envolée mosaïque – Mme Jocelyne Ditchi » sise 3 sentier des Haquerons, 91310 Leuville-sur-Orge

DECIDE

Article 1 : de signer avec « Envolée mosaïque – Mme Jocelyne Ditchi » sise 3 sentier des Haquerons, 91310 Leuville-sur-Orge, un contrat d'intervention pour un atelier de mosaïque qui aura lieu le dimanche 13 octobre 2024 à la Salle des fêtes de Marolles-en-Hurepoix los du Salon d'Art.

Article 2 : que le coût de la prestation s'élève à 250,00 € TTC.

Article 3 : que les crédits sont disponibles au budget communal de l'année concernée,

Article 4 : d'informer le Conseil Municipal de cette décision à sa prochaine séance,

Article 5 : que la présente décision sera publiée sur le site internet de la commune et télétransmise à Monsieur le Sous-Préfet.

Fait à Marolles-en-Hurepoix, le 28 juin 2024

Le Maire,

Georges JOUBERT

